

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi vingt-trois septembre à dix-sept heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Elizabeth RIVIERE, Maire.

Date de la convocation : Mercredi 17 septembre 2025

Etaient présents :

Mme RIVIERE	Elizabeth	Maire	Mme JALABERT	Nadine	Conseillère municipale
M. AFCHAIN	Jean-Jacques	1 ^{er} adjoint	M. ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal
Mme SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{ème} adjoint	Mme WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
M. PELAGE	Maurice	3 ^{ème} adjoint	Mme TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme WEDE	Sabrina	4 ^{ème} adjoint	M. GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
M. BERTHELOT	Olivier	5 ^{ème} adjoint	M. N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme FERRALI	Elodie	6 ^{ème} adjoint	Mme CHEN-SAN	Chantal	Conseillère municipale
M. BAUDRY	Michel	7 ^{ème} adjoint	Mme DEVRICHIAN	Marjorie	Conseillère municipale
Mme BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	Mme JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
M. PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	M. PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale			

Représentés :

Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à M. Lionel PAAGALUA)
M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Nadine JALABERT)
M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)
M. Georges TARAIHAU (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse TU)
M. Raphaël TOFILI (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)
Mme Catherine KRIVOBOK (procuration donnée à Mme Marjorie DEVRICHIAN)
Mme Ivy POIA (procuration donnée à M. Frédéric PARENT)
Mme Laure MOREAU (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Excusée :

Mme Chantal COURTOT
M. Petelo SAO

Absents :

M. Mickael LELONG
M. Jean-Irénée BOANO
M. Romuald PIDJOT
Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	21
Nombre de votants	:	29

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h30.

M. Pierre-Louis ALGAYRES est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 84 /25/IX

**HABILITANT LE MAIRE A VERSER UNE SUBVENTION (2EME PARTIE)
EN FAVEUR DE LA DIRECTION DIOCESAINE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
(DDEC) POUR L'EXERCICE 2025**

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 23 septembre 2025

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de Nouvelle-Calédonie,

Vu la convention de participation communale aux frais de fonctionnement des classes élémentaires de l'enseignement privé sous contrat d'association en date du 16 janvier 2009,

Vu la note explicative de synthèse n° 47/2025 du 17 septembre 2025,

Sur proposition de la commission chargée de l'enseignement, de la jeunesse, de la prévention et de l'insertion en date du 02 septembre 2025, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le Maire est habilité à verser la deuxième partie de la subvention à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique (DDEC), d'un montant de six millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent dix-neuf (6 994 319) francs CFP.

Article 2 : Le versement de cette subvention est imputable au chapitre 65 – « Autres charges de gestion courante » du budget 2025 de la Ville du Mont-Dore.

Article 3 : La DDEC devra fournir à la Ville du Mont-Dore avant le **1^{er} avril 2026**, un rapport moral et financier relatif à l'utilisation de la subvention. A défaut de justificatifs, un titre de recettes sera émis à son encontre pour restitution des sommes indûment perçues.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite, au registre de la Ville, transmise à la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud, publiée sous format électronique et notifiée à l'intéressé.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 23 SEPTEMBRE 2025

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Pierre-Louis ALGAYRES

Elizabeth RIVIERE



Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
Direction Administrative (SVS : notification attributaire)
Direction des Finances et de l'Informatique (SF)
Secrétariat Général (SAG : (registre et publication)